

monaco

■ technologies

L'archivage électronique préoccupe la chambre des NTIC

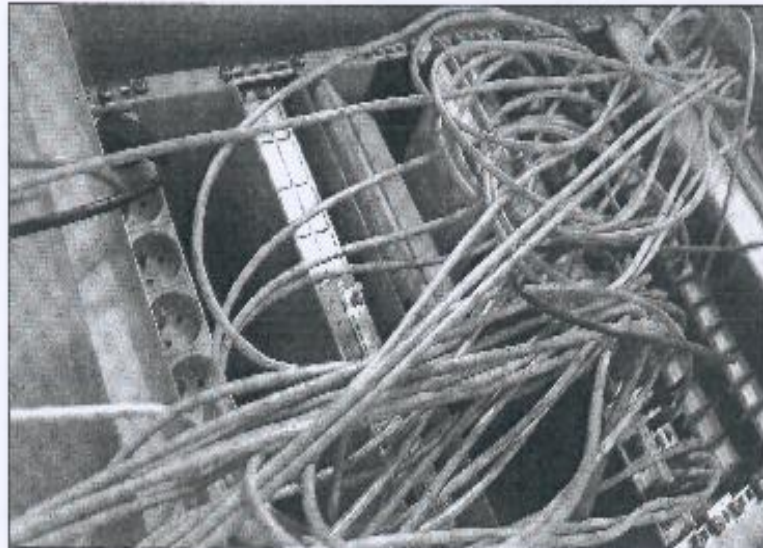
Plus de 70 personnes se sont déplacées, hier, pour la présentation du troisième livre blanc de la chambre monégasque des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) consacré à l'archivage sur support électronique de données numériques et à leur gestion.

Une réunion placée sous deux angles qu'ont détaillés M^r Caprioli et Jean-Marc Rietsch : les contraintes techniques liées au stockage et à son organisation, ainsi que les régimes légaux et les obligations imposées par le droit quant à la forme et le fond du document.

Des problématiques d'autant plus pertinentes, selon Christian Haneuse, président de la chambre monégasque des NTIC, qu'inévitables.

Ces éléments numériques ou numérisés étant, de fait, appelés à devenir une partie du patrimoine de l'entreprise. Quand cela n'est pas déjà fait.

Mais, reste à définir la nature du document. Car sa



Le classement des données numériques est particulièrement important, surtout lorsque celui-ci est volumineux.
(Photo Eric Dulière)

définition légale ou technique n'est pas la même. L'une s'appuyant sur le support et le contenu, l'autre sur ce que l'on voit indépendamment de la transformation d'un fichier immatériel.

Classement important

Autre sujet abordé, les conditions de stockage et de conservation. Notam-

ment par rapport à l'obligation d'anticipation des détenteurs de ces archives afin de pouvoir les retrouver dans un vaste volume au moment opportun.

De cette obligation de classement précis découle une autre tâche. Celle d'identifier la nature juridique des informations contenues : sociales, civiles, commerciales, techniques...

Ont également été abordés, les problèmes liés à la facturation électronique et sur papier, ainsi que le non panachage de ces démarches.

YANN MASSON

Savoir +

Renseignements : Fédération patronale monégasque au +377.92.05.38.92.
20 av. de Fontvieille.